



Vieillir dans la Précarité

Une Conférence-débat du CLIC Métropole Nord Ouest, organisée à l'E.P.S.M., Site Lommelet à Marquette-lez-Lille, le mardi 7 mai 2013 à 10h00, animée par M. Jean-Pierre BULTEZ, Vice-Président de l'URIOPSS Nord - Pas de Calais, Vice-Président d'AGE (Plateforme européenne des personnes âgées) et Président du groupe d'experts AGE sur l'inclusion sociale concernant les personnes âgées.



Jean-Pierre BULTEZ

Je suis retraité depuis 6 ans. J'ai 68 ans et, au cours de ma carrière professionnelle, j'ai eu 3 employeurs, ce qui est relativement exceptionnel pour quelqu'un de ma génération.

Je me suis très vite engagé dans le monde associatif, comme par exemple chez les Petits Frères des Pauvres, et aujourd'hui je continue en ce sens, mais je me place désormais au niveau européen. Je suis donc l'un des 4 Vice-présidents de la plateforme AGE. Et, étant moi-même dans cette situation de retraité, on peut considérer que mon témoignage, et ma participation à cette réflexion sur le vieillissement, sont légitimes.

L'un des enjeux de la société française est de trouver les solutions pour empêcher la paupérisation de sa population âgée. Est-ce un processus que l'on peut enrayer ? Avons-nous des leviers d'actions ? En 2010, je publiais avec Didier Gelot, un livre sur le sujet, avec la Documentation Française « Vieillir dans la pauvreté ». A l'époque, en France, nous étions plutôt dans une représentation de la vieillesse avec des revenus croissants...

Vieillir

Qu'est-ce qu'une personne âgée dans la société aujourd'hui ? D'une façon générale, lorsqu'on nous montre des personnes âgées, les reportages, articles ou publicités affichent de beaux seniors, des hommes et femmes épanouis, tel grand patron d'industrie, tel académicien, etc. mais on oublie qu'il y a des personnes qui vivent leur vieillesse de façon différente.

Il n'y a pas très longtemps encore on disait d'une personne qu'elle était âgée, à partir de 65 ans, à l'âge de la retraite. Ensuite on a considéré qu'on devenait une personne âgée lorsqu'on n'était plus valide. Et désormais, on peut dire qu'on entre dans la catégorie des Personnes Agées, quand on dépasse son espérance de vie, soit 78,4 ans pour les hommes et 84,8 ans pour les femmes, et que l'on a plus qu'une dizaine d'années à vivre... On est donc sur des « populations » avec des profils très différents. Certains vieillissent sans soucis particuliers autres que ceux liés au grand âge, quand d'autres vont avoir des handicaps, des invalidités... Et Michèle Delaunay, Ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, utilise désormais le terme générique « Agés » pour parler de cette frange de la population qui a dépassé l'âge de l'activité .

Notre époque est confrontée à un réel bouleversement démographique et sociétal. L'ancien ministre Henri Emmanuelli ne disait-il

pas récemment : « *Je pense que la biologie fait qu'il faut quand même se poser la question de la durée de cotisation (...) Je vois des gens qui auront passé plus de temps en retraite que dans la vie active.* » Et cette réalité démographique, d'une augmentation croissante du nombre de personnes âgées, va amener la société à modifier profondément son fonctionnement. La part des publics qui auront plus de 65 ans, va constituer 30 % de la population européenne en 2060 ! Et cela va peser à tous les niveaux : consommation, exercice du droit de vote, soutien financier (ou pas) pour les enfants, etc.

Le vieillissement de la société : une charge ou une chance ?

Aujourd'hui encore, on voit trop souvent le vieillissement uniquement comme une « mauvaise affaire » et donc sous un aspect négatif, comme une charge pour la société. Et cet état d'esprit commence seulement à changer.

Et il y a plusieurs réalités à prendre en compte. Notons d'abord qu'il faut s'intéresser à l'évolution démographique globale d'un pays. Or, les perspectives d'évolution démographiques en 2060, en France, en Angleterre et quelques autres pays européens, sont relativement comparables, avec un taux de natalité qui permet un certain renouvellement de la population. Ce qui n'est pas le cas dans certains pays européens comme la Belgique ou les Pays-Bas, ou encore en Russie, des pays qui, à terme, risquent un effondrement démographique!

La famille, elle-même, a changé. Du fait de l'allongement de la durée de la vie, nous ne sommes plus désormais dans un mode horizontal, avec 3, 4 enfants par famille et 2 ou 3 générations vivant parfois ensemble ou en parallèle, mais dans un mode vertical avec 4 ou 5 générations qui se côtoient.

La fonction grand-parental change. Et la solidarité intergénérationnelle devient une nécessité.

Précarité des personnes âgées en Europe

Agnès Pitrou, sociologue, est la première à parler de « précarité », en 1978, dans un document où elle s'intéresse aux femmes en grande difficulté, souvent en situation de famille monoparentale. Dans les années 1980, on a utilisé le mot précarité par rapport à l'emploi. Il voulait traduire une réalité nouvelle. Nous n'étions plus dans un continuum de croissance, où l'emploi était sûr. Les premiers plans de lutte contre la pauvreté datent des années 1984 et 1986.

Et au fil des années, on constate que de plus en plus de personnes vivent dans la pauvreté, laquelle, si elle perdure, peut engendrer l'exclusion.

Aujourd'hui, s'agissant des personnes âgées, un nouveau mot est apparu : « fragilité ». Avec ce mot, on est sur une approche de l'être humain. On ne parle plus seulement de pauvreté...

En 2008, une étude du CREDOC, détaille le mot fragilité : on parle de perte de mobilité, de capacité sensorielle en diminution, de moins d'énergie, de moins de mémoire, de difficultés pour se repérer dans le temps, de troubles psychiques...

Nous sommes donc sur des concepts qui évoluent, car la réalité évolue avec des angles de lecture qui changent. Aujourd'hui l'angle de lecture c'est l'emploi. Et on va dire aux retraités qui se plaignent d'avoir une petite retraite : « Travaillez ! ».

Les craintes liées au vieillissement (IPSOS 2010)

On en relève principalement trois. Il y a d'abord **la crainte d'un appauvrissement.** La réduction des pensions de retraite, amène pour certains actifs à envisager des solutions complémentaires telles que l'investissement dans des fonds de pensions. Vient ensuite **la peur d'une réduction de l'autonomie.** On imagine qu'il faudra davantage de technologie à domicile, pour pouvoir rester chez soi tout en bénéficiant de soins appropriés. Enfin, il y a **la crainte de l'isolement et/ou de la solitude** (l'isolement se mesure, la solitude est de l'ordre du ressenti).

L'Union Européenne et le Conseil de l'Europe travaillent sur les questions du grand âge, avec les institutions. Des traités et des stratégies sont mis en place pour réduire ces risques. Les stratégies propres à chaque pays donnent lieu à des comparaisons, à des partages d'expériences et des programmes communs sont mis en place. Les champs couverts par l'union Européenne sont : les pensions, santé et soins de longue durée, les nouvelles technologies, l'accessibilité, etc.

Les Ressources - Systèmes de pension

C'est le Chancelier allemand Bismarck, qui, au début des années 1880, inaugura le premier système de retraite obligatoire, par répartition, financé par la capitalisation de cotisations ouvrières et patronales : vous travaillez = vous cotisez = vous avez une retraite ! Et plus vous travaillez, plus vous toucherez ! Et dans les

années 1990, on a vu beaucoup d'employeurs qui ont dit à leurs salariés : « Nous sur-cotisons aujourd'hui, et c'est pour que vous touchiez davantage demain... ! ». William Beveridge, lui, dans les années 1940, préconise que chaque citoyen en âge de travailler, paye des cotisations sociales hebdomadaires, afin de profiter en retour de prestations en cas de maladie, chômage, retraite, etc. Mais actuellement, le taux de chômage atteint des records, et comme il y a moins de cotisations, il y a moins d'argent dans les caisses pour payer les retraites d'un régime de répartition. On voit bien, dès lors, que le système ne marche plus pour subvenir à une vie de retraité correcte.

Les Anglais ont beaucoup misé sur les fonds de pension. Il s'agissait d'investir un peu pour avoir beaucoup en retour par la suite. Cependant il s'est avéré que les risques eux aussi pouvaient être importants et certains ont tout perdu ! Les systèmes des pensions demeurent d'actualité, ils sont d'ailleurs inscrits dans la stratégie européenne, mais ils supposent une surveillance accrue.

En réalité, **une nouvelle posture est amenée : Vous aurez la pension que vous aurez construite !** Mais comment le citoyen de base va-t-il s'y retrouver, si le système devient compliqué ?

On constate que le « noyau contributif » (les cotisants), sur 50 ans, ne va pas grossir (*actuellement nous sommes 30 millions de citoyens imposables en France*), alors que le nombre de personnes dont le revenu va dépendre de ces cotisations, oui ! Nous allons donc devoir trouver l'argent ailleurs...

On commence ainsi à imaginer de mettre des taxes supplémentaires, on cherche à **équilibrer des comptes qui ne sont plus naturellement équilibrables !** Augmenter les cotisations des actifs aurait pour conséquence de faire baisser encore leur pouvoir d'achat... L'équation devient difficile. Il faudra peut-être toucher à la fois aux revenus des retraités (en réduisant l'indexation des pensions), au pouvoir d'achat des travailleurs en augmentant leurs cotisations, donc in fine à la durée de travail pour avoir une retraite correcte.

La pauvreté en Europe

Pendant longtemps, pour mesurer la pauvreté en Europe, on s'est contenté d'un indicateur monétaire et, tous publics confondus, c'était un taux en augmentation.

L'Union Européenne, elle, prends maintenant en compte 3 notions : 1) **le niveau de revenu, avec le revenu médian** (50 % des citoyens sont en dessous, 50 % sont au-dessus), en considérant

qu'une personne disposant de moins de 60 % du revenu médian, soit environ 950 euros en France, est pauvre.

2) **les conditions de vie.** L'INSEE avait 21 paramètres pour étudier les conditions de vie. L'Europe en a retenu 9 (ex. : manger de la viande une fois par semaine, etc.).

3) **la faible activité** : celles et ceux qui travaillent très peu.

En France, toutes les personnes relevant des minima sociaux sont considérées comme « pauvres » (RSA, Allocation Handicapé, etc.). La combinaison des trois critères conduit à compter 11,2 millions de pauvres sur le territoire, 1 français sur 6 ! Des chiffres qui ont affolé le gouvernement !

Et au croisement de ces 3 critères, il apparaît que 0,7 million de ces citoyens pauvres sont pour une bonne part des personnes âgées. Et cette population pauvre est très majoritairement féminine, rurale, seule... Nous n'avons donc pas réussi à compenser, pour ces femmes, les faibles revenus liés au fait d'élever les enfants, au veuvage, etc. en sachant que les femmes vivent plus longtemps et que dans une grande majorité des cas, contrairement aux hommes, elles ne se remarient pas !

Le système des "minima sociaux" apparaissait comme un filet de sécurité qui devait garantir un revenu minimum à toute personne en situation de pauvreté. Mais quand il n'y a plus de croissance, il devient « le dernier » filet. Et on constate que ça ne marche plus. En effet, il y a un « non recours » important : beaucoup de personnes âgées en difficulté, disposant de moins de 787 euros pour vivre par mois (montant du Minimum Vieillesse au 1^{er} avril 2013), ne veulent pas demander cette prestation qui est un droit ! Pourquoi ? Le processus nécessite encore d'être décortiqué !

Les conditions de vie - La vie sociale

La canicule de 2003 a été un déclencheur en France. On s'est rendu compte qu'il y avait toute une population âgée oubliée des voisinages. Une étude réalisée en 2010 par la Fondation de France, montrait clairement que l'isolement augmente avec l'âge. A Paris, on sait qu'une femme sur deux vit seule. Le fait d'être seul, favorise la confrontation à des vulnérabilités, des fragilités. Mais qu'est-ce que ça veut dire être seul ? Le sentiment de solitude est d'abord vécu comme une souffrance, avec un risque de tomber dans une situation d'isolement. C'est le cas classique des personnes qui prennent leur retraite et qui perdent leur réseau relationnel professionnel. Certaines situations peuvent elles aussi conduire à l'isolement : la perte de capacités

physiques et de l'autonomie, le veuvage, etc. Mais, on peut aussi vivre d'une façon très isolée, dans un hameau de campagne perdu par exemple, et ne pas se sentir seul...

Et certaines personnes n'avoueront jamais souffrir de la solitude ; il est donc important de s'interroger sur « comment elles se positionnent » dans leur environnement, leur situation, pour détecter cet éventuelle souffrance.

N.B. : Lorsqu'on s'intéresse aux relations parents-enfants au niveau européen, on constate de grandes différences. On note par exemple qu'en Italie, les contacts entre les parents et les enfants sont journaliers, ce qui n'est pas le cas en France...

Le système de Santé - L'emploi des seniors

Quel ressenti du vieillissement avons-nous ? Quels impacts ont les inégalités de santé, d'accès aux soins, de renoncement aux soins ?

Un constat : l'ouvrier a une espérance de vie inférieure à celle du cadre. Il y a donc des inégalités également au niveau de la santé. Que faire ? Aujourd'hui on a des plans Alzheimer, des plans Cancer, et on a avancé sur des sujets comme la maltraitance, mais on ne sait pas quoi faire sur cette question de l'inégalité de l'espérance de vie.



On constate aussi un accroissement du nombre des aidants, sur lesquels on a tendance à reporter beaucoup, alors que souvent, ils n'ont pas choisi de devenir aidant. Peut-être qu'ils ne sont pas toujours en capacité d'être aidants, qu'ils sont eux-mêmes confrontés à des difficultés importantes, etc. On croit qu'ils vont tout résoudre... On compte sur eux et, dernièrement on a déployé beaucoup d'outils pour les accompagner : mise à disposition de lieux d'écoute et de répit comme les « Maisons des Aidants », etc... Ils deviennent l'élément « central » pour gérer cette augmentation du nombre de personnes âgées en situation de dépendance. Mais comment allons-nous structurer ce statut d'aidant ? On remarque que là encore, il y a des inégalités en Europe : l'approche des aidants est très différente selon les pays. Ex. : Aux Pays-Bas, 70 % des aidants sont en emploi, ce qui signifie qu'on leur donne les moyens de continuer à travailler.

La question de l'aidant aujourd'hui est en effet essentielle. L'enjeu est de taille : un jour, nous serons tous des aidants !

Les enjeux du vieillissement de la société

Représentations & discrimination : une personne âgée peut-elle souscrire un prêt bancaire ? en sachant que 60 % des personnes qui arrivent à l'âge de la retraite sont en situation de chômage !

Les champs de discrimination liés à l'âge sont extrêmement nombreux et il y a des questions qu'il faut ouvrir sur les outils juridiques à créer. Aujourd'hui, le projet de convention internationale des droits des personnes âgées fait son chemin..

Entraide & voisinage

Si « voisiner » n'est pas facile quand on est seul, il faut le faire avec d'autres ! C'est ainsi qu'a été envisagé la création de plateformes de « voisins ». En juin 2013, un projet de plateforme sera proposé, à l'initiative du programme « Monalisa » inscrit dans le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté. C'est un outil qui permettra aux personnes désireuses d'agir, en tant que citoyens, de s'inscrire localement pour se relayer auprès des voisins qui sont peut-être âgés et en difficulté. La plateforme réunira des acteurs locaux de lutte contre l'isolement et la solitude.

« Voisin-âge » est un outil mis en place par l'association des Petits Frères des Pauvres qui mobilise des citoyens et commence à être repris par des collectivités locales et des CCAS !

Les représentations des personnes âgées

CNRPA / Syndicats / Associations de retraités / Comité de bienveillance / Réseaux européens : bien souvent, on peut se poser la question de savoir où sont les personnes âgées dont on parle ? Il y a une complexité d'acteurs qui s'occupent de tout ce qui concerne la personne âgée, mais il n'existe pas d'interlocuteur organisé ! Les différentes représentations ont-elles une vision commune sur le vieillissement ? Quant aux indicateurs (OCDE-INSEE), on arrive à l'idée qu'il faudrait en trouver des nouveaux/modernes, qui nous aident à mieux comprendre le vieillissement de la population.

Quel est le rôle de la personne âgée dans notre société ? Transmettre les valeurs morales, maintenir les liens familiaux, renforcer la solidarité dans notre société, aider financièrement les enfants et petits-enfants ? Où dit-on que la personne âgée demeure un citoyen ?

En Europe : Une « Société amie de tous les âges »

Il est indispensable qu'il y ait une trame commune. L'Union Européenne doit agir pour qu'il y ait des environnements favorables aux âges :

- * OMS, une charte « Ville amie des aînés »,
- * Label « Bien vieillir, vivre ensemble »,
- * L'émergence des territoires : schémas des CG
- * Projet de convention des maires face au changement démographique (aidons les maires !),
- * Adapter la société aux effets du vieillissement (Partenariat d'innovation européenne pour un vieillissement actif et en bonne santé EIP AHA) : c'est désormais un enjeu européen, au sein de la stratégie de l'Union jusque 2020.

Il faudrait :

- * Garantir un revenu minimal adéquat,
- * Renforcer le lien social, les relations intergénérationnelles,
- * Mettre en place une nouvelle gouvernance de ce vieillissement de la population et de la société face aux enjeux de la cohésion sociale.



L'ONU : des droits pour des personnes âgées sont-ils nécessaires?

- Les protections sont-elles suffisantes ? On ne pourra très certainement pas uniquement faire confiance à la bonne volonté des uns et des autres, et il faudra peut-être mettre un « chapeau » à tout cela?
- Droits universels / droits dédiés (*mais est-ce que ça résout quelque chose ?*) Ex : la question de la pauvreté des enfants a-t-elle été résolue par la Convention Internationale des droits des enfants !
- Des outils spécifiques pour lever obstacles (l'accès au droit) ou/et une convention ?
- L'effectivité de l'accès aux droits face aux discriminations (emploi / banques / transports, etc.) : les moyens de vigilance, traitements et suivi : tout cela est à construire.



La précarité dans le vieillissement : une fatalité ?

Précarité dans le vieillissement : on ne peut pas céder à la facilité, il importe d'être dans la lucidité ! Nous sommes dans une société où il faut avoir travaillé pour avoir une retraite ! Une société où il y a toujours des inégalités, sans parler des inégalités de santé, de territoires, etc.

Il faut se poser un certain nombre de questions. L'accès aux services : sera-t-il toujours possible ?

Personnellement, je pense qu'il y a quelques enjeux de taille, comme celui de résoudre la question du manque de logement pour toutes les générations. Faut-il envisager de bâtir en hauteur pour pallier l'étalement urbain ? Faut-il loger des générations ensemble ?

Nous devons également lutter contre la ségrégation entre les âges, faire avancer la parité hommes / femmes...

Et, je pense aussi que nous devrions tous jouer notre rôle de citoyen : à quel moment ne déléguons-nous pas trop aux élus ?

Compte-rendu : Nathalie MATHIS
www.alixcom.net